



Trèbes.

N° 27/2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 011-211103973-20260413-27_26-DE

FOLIO 80

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. OLLAGNIER. GALY. LAROCHE Adjoints.
MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. BEAUREPAIRE. DEZARNAUD.
HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. QUESNEL. GRAVES. CASTANS. SAINT-ANDRÉ. PEIX.
MITAIS. AZAÏS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME DE FREITAS
MME NICOLAÏ
MME MEDVES
M. SENTENAC

PROCURATIONS :

MME DE FREITAS à MME GALY
MME NICOLAÏ à M. QUESNEL
MME MEDVES à M. le Maire
M. SENTENAC à M. CARBONNEL

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Mutualisation de la transmission électronique des actes entre la commune et le syndicat intercommunal de gestion du collège de Trèbes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 54/2020 du 7 décembre 2020, par laquelle le conseil municipal a approuvé l'adhésion au dispositif « @CTES », en vue de la dématérialisation des documents de la commune de Trèbes soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire

VU la convention subséquente signée le 28 août 2021 entre le représentant de l'Etat et la ville de Trèbes pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État ;

